Domaine Santé **Filière Technique en radiologie médicale**

Formation pratique 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.1901 à 1905.F.22 **Degré d'études** : ☒ Bachelor ☐ Master
Année académique : 2023-2024 **Année d'études :** ☒ 1ère ☐ 2ème ☐3ème **Crédits ECTS :** 5

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Champs d'activité dans les modalités suivantes :

☒ Radiodiagnostic (RDC) ☒ Tomodensitométrie (CT) ☒ IRM
☒ Médecine nucléaire (MN) ☒ Radio oncologie (RO) ☐ Approfondissement
☐ Optionnel

2. Prérequis

☒ Avoir validé le 1er semestre ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :
Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020).
Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1er février 2020).

☒ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Niveau attendu de progression et d'appropriation des 7 rôles

☒ Novice ☐ Intermédiaire ☐ Compétent

Rôles majeurs exercés
☒ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle d'apprenant

Objectifs généraux d'apprentissage
Voir documents :
- « Cadre de réalisation de la formation pratique de la filière Bachelor of Science HES-SO en Technique en radiologie médicale (TRM) – PEC 2022 »
- Contrat Pédagogique Tripartite (CPT) FP1.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus
- Périodes de formation pratique de 5 fois 1 semaine dans les institutions permettant une pratique professionnelle des différents domaines et modalités de la radiologie médicale.
- Confrontation aux différentes approches professionnelles et à l'interprofessionnalité
- Intégration dans l'équipe multidisciplinaire
- Approche des standards référenciés

HEdS-Genève
Haute école
de santé Genève
47, av. de Champel
1206 Genève
+41 22 558 50 60
info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Pratique sous la supervision d'un(e) praticien(ne) formateur(trice) et des membres de l'équipe TRM, selon les modalités définies dans le CPT.

Exigences de fréquentation : Voir document « Cadre de réalisation de la formation pratique de la filière Bachelor of Science HES-SO en Technique en radiologie médicale (TRM) – PEC 2022 ».

5. Modalités d'évaluation et de validation

- Période : 2ème semestre

L'**évaluation** du module repose sur :

A. Evaluation de la période de formation pratique

B. Rapport de stage et respect des délais et consignes

L'étudiant-e se doit de respecter les délais en vigueur.

Les conditions normatives, administratives et pédagogiques sont décrites dans le « Cadre pour la réalisation de la formation pratique clinique de la filière bachelor en Technique en Radiologie Médicale (TRM) de la HES-SO ».

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☒ Pas de remédiation

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Cadre de réalisation pour la formation pratique de la filière Bachelor en Technique en Radiologie Médicale de la HES-SO
- Compétences relatives aux professions de la santé – FKG/CSS
- Plan d'Etudes Cadre Bachelor 2022 – Filière Technique en radiologie médicale TRM
- ASTRM - Association suisse des techniciens en radiologie médicale. (n.d.). *Profil Professionnel TRM.* Retrieved August 5, 2021, https://www.astrm.ch/beruf/berufsbild
- L'essentiel sur les droits des patients, brochure Sanimedia: http://www.sanimedia.ch/pdf/droits_des_patients/ddp_romande.pdf
- EFRS – European Federation of Radiographer Societies *EFRS Benchmark Document for EQF Level 6 (Bachelor Degree) - Second Edition 2018*
- EFRS – European Federation of Radiographer Societies *EFRS White Paper on the Future of the Profession Radiographer Education, Research, and Practice (RERP): 2021-2031*

8. Responsable de module

Responsable : E. Fleury

Enseignants :

- Référent-e-s HES de la filière TRM
- Praticiens(iennes) formateurs(trices) des lieux de la pratique et TRM de l'équipe de radiologie des lieux de formation pratique

Descriptif validé le 5 septembre 2023 par :

M. Barada
Responsable de la filière

HEdS-Genève
Haute école
de santé Genève

47, av. de Champel
1206 Genève
+41 22 558 50 60

info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds